



## **EXPOSITION D'ŒUVRES D'ART**

### **BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

La Bibliothèque municipale de Saint-Félix-de-Valois expose les œuvres d'artistes régionaux, professionnels, semi-professionnels et amateurs, dans le but de faire découvrir à ses citoyens une culture diversifiée en respect avec son mandat d'éducation et de culture.

#### **Processus de sélection**

Les artistes, groupes d'artistes et artisans de la région sont invités à participer aux périodes d'exposition, soit pour exposer sur nos murs, soit dans notre vitrine.

Les artistes voulant exposer doivent nous faire parvenir le formulaire d'inscription dûment rempli, leur curriculum vitae et un minimum de cinq photographies d'œuvres.

Le comité de sélection favorisera les œuvres originales et les expositions en solo. Il est possible d'exposer plusieurs médiums différents à la fois par un ou plusieurs artistes. Les œuvres doivent être achevées.

Notez que pour des dossiers égaux, la priorité sera accordée aux artistes et artisans de Saint-Félix-de-Valois et de la Matawinie.

Les artistes peuvent soumettre leur candidature en tout temps. La sélection aura lieu à l'automne pour l'année suivante.

#### **Exposition**

L'exposition murale doit contenir un minimum d'une dizaine d'œuvres et un maximum pouvant aller à une quarantaine, selon le format.

La durée de l'exposition est de six à huit semaines. La bibliothèque détermine le nombre de pièces à exposer selon l'équipement disponible.

L'exposant se charge du montage et du démontage de l'exposition qui se fait obligatoirement le lundi en journée.

La sélection s'effectue sur des photographies des œuvres. La bibliothèque se réserve le droit de refuser une œuvre si celle-ci diffère des photographies ou ne correspond pas aux informations du dossier de candidature.

La bibliothèque n'est pas responsable de la perte ou des dommages causés aux œuvres exposées, de l'installation au décrochage. L'exposant doit avoir une couverture d'assurance en cas de vol ou de vandalisme.

Les œuvres doivent rester sur place durant la durée de l'exposition, même si elles sont vendues ou promises.

La bibliothèque n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des images de l'exposition.

La bibliothèque n'a aucune obligation envers les exposants durant la période de l'exposition.

### **Exposition pour les murs**

Les œuvres doivent être munies d'un système d'accrochage satisfaisant.

### **Exposition pour la vitrine**

Pour la vitrine, les artistes et artisans tridimensionnels ainsi que les artistes en métiers d'art sont invités à déposer leur projet d'exposition.

Seules les œuvres de petits formats seront acceptées. Le format maximum doit être environ 10 x 10 x 12 pouces pour les œuvres exposées en vitrine.



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

## Formulaire d'inscription

Exposition vitrine

Exposition murs

Date : \_\_\_\_\_

### Vos coordonnées

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Province : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Site Web : \_\_\_\_\_

### Informations sur votre art

Peinture  Photographie  Médium mixte

Autre  Précisez : \_\_\_\_\_

Médium privilégié : \_\_\_\_\_

Technique privilégiée : \_\_\_\_\_

Depuis quand en faites-vous? \_\_\_\_\_

Thématique dominante : \_\_\_\_\_

Principales expositions :

	Expositions	Années
1		
2		
3		
4		
5		

